

Élèves à besoins éducatifs particuliers

→ observation, analyse des capacités et des difficultés, évaluation des besoins

Adaptation pédagogique dans la classe

Examen en conseil de cycle

→ groupes de besoin, décloisonnements, PPRE, aides spécialisées RASED

Réunion de l'équipe éducative (EE)

sous l'autorité du directeur d'école, avec la participation de l'enseignant, des représentants légaux de l'enfant, du psychologue scolaire, du médecin scolaire, le cas échéant l'AVS et d'éventuels intervenants spécialisés...

Proposition de saisine de la MDPH faite à la famille

et transmission des coordonnées de l'enseignant référent

PAI

Projet d'accueil individualisé coordonné par le médecin scolaire

PIS

Projet individualisé de scolarisation pour les élèves souffrant de troubles spécifiques du langage

Saisine de la CDOEA

proposée à la famille pour une orientation vers un enseignement adapté du 2nd degré (SEGPA et EREA)

Préparation de l'orientation à la fin du CM1

Constitution du dossier durant le premier trimestre de CM2 (évaluations scolaire, psychologique, sociale et, le cas échéant, médicale)

Saisine de la MDPH

avec renseignement des formulaires officiels

Si refus,

information à l'IA après un délai de 4 mois

Constitution du dossier

Une fois informé de la saisine, l'enseignant référent recueille les différentes évaluations (scolaire, médicale, psychologique...) et transmet le dossier complet à la MDPH.

Elaboration par la MDPH du Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

- scolarisation en milieu ordinaire avec des aides spécifiques (intervention d'un SESSAD, accompagnement par un AVS, matériel pédagogique adapté)
- scolarisation en CLIS (1^{er} degré) ou en UPI (2nd degré)
- orientation en établissement spécialisé, avec ou sans scolarisation en alternance
- maintien une année supplémentaire à titre dérogatoire en maternelle, en CLIS ou en UPI

Mise en œuvre du PPS au niveau local

Définition de la programmation adaptée des apprentissages (emploi du temps, PPRE...). Réunions de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) coordonnées par l'enseignant référent (au moins, une réunion par an)